

TARIFS DES SERVICES D'ADRESSAGE FOURNIS PAR L'OPÉRATEUR DU FCR AUX ADMINISTRATEURS DE COMPTE FCR

Publiés par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir, promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Adoptés le 27 mars 2015 — Date d'entrée en vigueur : 13 avril 2015

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	2
1. Services d'enregistrement d'une Adresse Frogans d'un Réseau Frogans Public	5
1.a. Enregistrement initial	5
1.b. Renouvellement de l'enregistrement	5
1.c. Transfert de l'enregistrement à un nouveau Titulaire	6
1.d. Récupération de la gestion de l'enregistrement	6
2. Services d'enregistrement d'un Réseau Frogans Dédié	7
2.a. Enregistrement initial	7
2.b. Renouvellement de l'enregistrement	7
2.c. Transfert de l'enregistrement à un nouveau Titulaire	8
2.d. Récupération de la gestion de l'enregistrement	8
3. Services d'enregistrement d'une Adresse Frogans d'un Réseau Frogans Dédié	9
3.a. Enregistrement initial	9
3.b. Renouvellement de l'enregistrement	9
4. Services d'enregistrement d'un Réseau Frogans Interne	10
4.a. Enregistrement initial	10
4.b. Renouvellement de l'enregistrement	10
4.c. Récupération de la gestion de l'enregistrement	11
5. Services d'enregistrement d'une Adresse Frogans d'un Réseau Frogans Interne	12
5.a. Enregistrement initial	12
5.b. Renouvellement de l'enregistrement	12
6. Services d'utilisation d'un Compte FCR	13
6.a. Ouverture d'un Compte FCR	13
6.b. Approvisionnement d'un Compte FCR	13
6.c. Fermeture d'un Compte FCR	14
6.d. Utilisation non conforme d'un Compte FCR	15

INTRODUCTION

L'OP3FT est une organisation à but non lucratif qui œuvre dans l'intérêt général. Son objet est de détenir, promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

La technologie Frogans permet la mise en œuvre d'une nouvelle couche logicielle sur le réseau Internet, appelée couche Frogans, à côté des autres couches logicielles existantes telles que l'E-mail ou le Web. La couche Frogans permet la publication d'un nouveau type de sites sur l'Internet, les Sites Frogans.

Une Adresse Frogans est une chaîne de caractères utilisée pour identifier un Site Frogans publié sur l'Internet ou dans un intranet. La chaîne de caractères d'une Adresse Frogans peut contenir des caractères internationaux et s'écrire de gauche à droite ou de droite à gauche en fonction du système d'écriture et de la langue.

En suivant le sens d'écriture, la chaîne de caractères d'une Adresse Frogans commence par un Nom de Réseau, se poursuit avec le caractère astérisque « * » et se termine par un Nom de Site. Par exemple, dans le sens d'écriture de gauche à droite, le motif d'une Adresse Frogans est :

Nom-de-Réseau*Nom-de-Site

Chaque Adresse Frogans appartient à un Réseau Frogans. Il existe trois types de Réseaux Frogans :

- Les Réseaux Frogans Publics, qui regroupent chacun des Adresses Frogans commençant par le Nom de Réseau « frogans » ou la transcription du nom « frogans » dans d'autres systèmes d'écriture ou d'autres langues ; les Adresses Frogans d'un Réseau Frogans Public sont utilisées sur l'Internet ;
- Les Réseaux Frogans Dédiés, qui regroupent chacun un ensemble d'Adresses Frogans commençant par le même Nom de Réseau personnalisable ; par exemple, le Nom de Réseau peut désigner une marque, un terme générique, un nom géographique, un nom de communauté, etc. ; les Adresses Frogans d'un Réseau Frogans Dédié sont utilisées sur l'Internet ;
- Les Réseaux Frogans Internes, qui regroupent chacun un ensemble d'Adresses Frogans commençant par le Nom de Réseau « intranet » ou la traduction du mot « intranet » dans d'autres langues ; les Adresses Frogans d'un Réseau Frogans Interne sont utilisées dans un intranet.

Les Adresses Frogans et les Réseaux Frogans sont enregistrés dans une base de données centrale, appelée le Registre Central Frogans ou FCR. Cette base de données appartient à l'OP3FT. L'exploitation technique et commerciale de cette base de données est déléguée à une entité placée au service des utilisateurs de l'Internet, à l'instar des offices d'enregistrement de noms de domaine sur l'Internet. Cette entité est appelée l'Opérateur du FCR.

Le Contrat de Délégation du FCR, signé entre l'OP3FT et l'Opérateur du FCR, est publié sur le site Web officiel de la technologie Frogans à l'URL permanente suivante : <https://www.frogans.org/fr/resources/fcrda/access.html>.

Chaque fois qu'un Utilisateur final ouvre, sur son écran, un Site Frogans publié sur l'Internet, l'Opérateur du FCR procède sur ses serveurs à la résolution de l'Adresse Frogans de ce Site Frogans.

Une Adresse Frogans ou un Réseau Frogans est enregistré et géré dans le FCR par l'intermédiaire d'une personne ayant ouvert un compte de gestionnaire dans le FCR, appelé Compte FCR. Cette personne est appelée un Administrateur de Compte FCR. Les Administrateurs de Compte FCR fournissent des services de gestion d'enregistrement d'Adresses Frogans et de Réseaux Frogans dans le FCR aux Titulaires d'Adresses Frogans et de Réseaux Frogans.

Pour remplir leur mission, les Administrateurs de Compte FCR souscrivent aux services d'adressage fournis par l'Opérateur du FCR. Ils sont les seuls clients de l'Opérateur du FCR.

Les services d'adressage qui peuvent être souscrits par les Administrateurs de Compte FCR sont :

- Les services d'enregistrement d'Adresses Frogans et de Réseaux Frogans (parties 1 à 5) ;
- Les services d'utilisation d'un Compte FCR (partie 6).

Les tarifs des services d'adressage fournis par l'Opérateur du FCR sont fixés sous le contrôle de l'OP3FT dans le cadre du Contrat de Délégation du FCR. Conformément aux Statuts de l'OP3FT, toute révision de ces tarifs fait nécessairement l'objet d'une procédure de consultation publique préalable.

L'OP3FT a élaboré le présent document afin de faciliter l'accès aux tarifs des services d'adressage fournis par l'Opérateur du FCR. Le présent document est publié sur le site Web de l'Opérateur du FCR à l'URL permanente suivante : <https://fcr.frogans/fr/resources/fcr-fees/access.html>.

Le présent document est la première mise à jour du document publié le 23 mai 2014. Les modifications ne portent pas sur les montants des tarifs des services d'adressage fournis par l'Opérateur du FCR. Les modifications portent uniquement sur :

- le remplacement du terme « prolongation » par le terme « renouvellement » ;
- d'autres modifications lexicales.

La version officielle du présent document est fournie en langue anglaise. Des traductions dans d'autres langues peuvent aussi être fournies par l'OP3FT à titre d'information.

Les conditions pour devenir le Titulaire d'une Adresse Frogans ou d'un Réseau Frogans, ou pour devenir un Administrateur de Compte FCR, sont définies dans la Charte des Utilisateurs de la Technologie Frogans, qui est publiée sur le site Web officiel de la technologie Frogans à l'URL permanente suivante : <https://www.frogans.org/fr/resources/ftup/access.html>.

Le présent document présente les tarifs des services d'adressage fournis par l'Opérateur du FCR aux Administrateurs de Compte FCR. Il ne porte pas sur les tarifs des services fournis par les Administrateurs de Compte FCR aux Titulaires d'Adresses Frogans et de Réseaux Frogans. Les Administrateurs de Compte FCR sont libres de fixer les tarifs des services qu'ils fournissent aux Titulaires d'Adresses Frogans et de Réseaux Frogans, en fonction de la valeur ajoutée de ces services.

Les tarifs sont fixés en euros hors taxes (HT). Ils sont appliqués de la même manière à tous les Administrateurs de Compte FCR, sans discrimination. Aucune remise ni condition particulière ne peut être accordée par l'Opérateur du FCR à aucun Administrateur de Compte FCR.

Dans le cas où l'enregistrement d'une Adresse Frogans ou d'un Réseau Frogans est annulé avant son expiration, l'Opérateur du FCR ne procède à aucun remboursement.

Les services d'adressage fournis par l'Opérateur du FCR qui ne figurent pas dans le présent document, comme par exemple le service d'interrogation de la Base de données Whois du FCR ou le service de résolution des Adresses Frogans sur l'Internet, sont fournis de façon gratuite aux utilisateurs de

l'Internet ou sont inclus dans les services d'adressage payants figurant dans le présent document.

Les Administrateurs de Compte FCR ont la possibilité d'enregistrer des Adresses Frogans et des Réseaux Frogans pour eux-mêmes sans passer par l'intermédiaire d'un autre Administrateur de Compte FCR.

En cas de modification du présent document, seule la version en vigueur du document fait foi. La version en vigueur est indiquée sur le site Web de l'Opérateur du FCR à l'URL permanente suivante : **<https://fcr.frogans/en/resources/fcr-fees/access.html>**.

Le présent document comporte six parties : les services d'enregistrement d'une Adresse Frogans d'un Réseau Frogans Public (partie 1), les services d'enregistrement d'un Réseau Frogans Dédié (partie 2), les services d'enregistrement d'une Adresse Frogans d'un Réseau Frogans Dédié (partie 3), les services d'enregistrement d'un Réseau Frogans Interne (partie 4), les services d'enregistrement d'une Adresse Frogans d'un Réseau Frogans Interne (partie 5) et les services d'utilisation d'un Compte FCR (partie 6).

1. SERVICES D'ENREGISTREMENT D'UNE ADRESSE FROGANS D'UN RÉSEAU FROGANS PUBLIC

Cette partie porte sur les services d'enregistrement relatifs à une Adresse Frogans d'un Réseau Frogans Public.

Tout individu ou toute organisation peut être le Titulaire d'une Adresse Frogans d'un Réseau Frogans Public dans les conditions définies dans la Charte des Utilisateurs de la Technologie Frogans.

Cette partie regroupe les tarifs des services portant sur l'enregistrement initial (section 1.a), le renouvellement de l'enregistrement (section 1.b), le transfert de l'enregistrement à un nouveau Titulaire (section 1.c) et la récupération de la gestion de l'enregistrement (section 1.d).

1.a. ENREGISTREMENT INITIAL

Le tarif pour l'enregistrement initial d'une Adresse Frogans d'un Réseau Frogans Public est de :

6,00 euros HT par an

La durée de la période initiale de l'enregistrement est comprise entre un (1) et dix (10) ans. Il est possible d'ajuster cette durée pour faire coïncider la date de fin de la période initiale de l'enregistrement avec une date choisie par le Titulaire.

Le prix P de la souscription au service, en euros HT, est obtenu en utilisant les formules suivantes :

- Si la durée est déterminée en années entières : $P = 6,00 \times Y$
où Y représente le nombre d'années entières.
- Si la durée est ajustée par la date de fin : $P = 6,00 \times (Y + D/365)$
où Y représente le nombre d'années entières,
et D représente le nombre de jours calendaires au delà de la dernière année entière.

Le prix P est arrondi au centime d'euro inférieur.

Par exemple :

- Si la durée de la période initiale de l'enregistrement est de 1 an, le prix de la souscription au service est de 6,00 euros HT.
- Si la durée de la période initiale de l'enregistrement est de 2 ans et 35 jours, le prix de la souscription au service est de 12,57 euros HT.

1.b. RENOUELEMENT DE L'ENREGISTREMENT

Le tarif pour le renouvellement de l'enregistrement d'une Adresse Frogans d'un Réseau Frogans Public est de :

6,00 euros HT par an

La durée de la période de renouvellement de l'enregistrement est comprise entre un (1) et dix (10) ans. Il est possible d'ajuster cette durée pour faire coïncider la date de fin de la période de renouvellement de l'enregistrement avec une date choisie par le Titulaire.

Le prix P de la souscription au service, en euros HT, est obtenu en utilisant les formules indiquées dans la section 1.a.

1.c. TRANSFERT DE L'ENREGISTREMENT À UN NOUVEAU TITULAIRE

Le tarif pour le transfert, à un nouveau Titulaire, de l'enregistrement d'une Adresse Frogans d'un Réseau Frogans Public est de :

3,00 euros HT

Le transfert de l'enregistrement ne requiert pas le renouvellement de cet enregistrement.

Le transfert de l'enregistrement porte seulement sur le changement de Titulaire. La récupération, par un nouvel Administrateur de Compte FCR, de la gestion de l'enregistrement correspond à un service souscrit séparément (section 1.d).

1.d. RÉCUPÉRATION DE LA GESTION DE L'ENREGISTREMENT

Le tarif pour la récupération, par un nouvel Administrateur de Compte FCR, de la gestion de l'enregistrement d'une Adresse Frogans d'un Réseau Frogans Public est de :

3,00 euros HT

Ce service est souscrit par le nouvel Administrateur de Compte FCR.

La récupération de la gestion de l'enregistrement ne requiert pas le renouvellement de cet enregistrement.

La récupération de la gestion de l'enregistrement porte seulement sur le changement d'Administrateur de Compte FCR. Le transfert de l'enregistrement à un nouveau Titulaire correspond à un service souscrit séparément (section 1.c).

2. SERVICES D'ENREGISTREMENT D'UN RÉSEAU FROGANS DÉDIÉ

Cette partie porte sur les services d'enregistrement relatifs à un Réseau Frogans Dédié.

Tout individu ou toute organisation peut être le Titulaire d'un Réseau Frogans Dédié dans les conditions définies dans la Charte des Utilisateurs de la Technologie Frogans.

Cette partie regroupe les tarifs des services portant sur l'enregistrement initial (section 2.a), le renouvellement de l'enregistrement (section 2.b), le transfert de l'enregistrement à un nouveau Titulaire (section 2.c) et la récupération de la gestion de l'enregistrement (section 2.d).

2.a. ENREGISTREMENT INITIAL

Le tarif pour l'enregistrement initial d'un Réseau Frogans Dédié est de :

1 500,00 euros HT par an

La durée de la période initiale de l'enregistrement est comprise entre un (1) et dix (10) ans. Il est possible d'ajuster cette durée pour faire coïncider la date de fin de la période initiale de l'enregistrement avec une date choisie par le Titulaire.

Le prix P de la souscription au service, en euros HT, est obtenu en utilisant les formules suivantes :

- Si la durée est déterminée en années entières : $P = 1\,500,00 \times Y$
où Y représente le nombre d'années entières.
- Si la durée est ajustée par la date de fin : $P = 1\,500,00 \times (Y + D/365)$
où Y représente le nombre d'années entières,
et D représente le nombre de jours calendaires au delà de la dernière année entière.

Le prix P est arrondi au centime d'euro inférieur.

Par exemple :

- Si la durée de la période initiale de l'enregistrement est de 1 an, le prix de la souscription au service est de 1 500,00 euros HT.
- Si la durée de la période initiale de l'enregistrement est de 2 ans et 35 jours, le prix de la souscription au service est de 3 143,83 euros HT.

2.b. RENOUVELLEMENT DE L'ENREGISTREMENT

Le tarif pour le renouvellement de l'enregistrement d'un Réseau Frogans Dédié est de :

1 500,00 euros HT par an

La durée de la période de renouvellement de l'enregistrement est comprise entre un (1) et dix (10) ans. Il est possible d'ajuster cette durée pour faire coïncider la date de fin de la période de renouvellement

de l'enregistrement avec une date choisie par le Titulaire.

Le prix P de la souscription au service, en euros HT, est obtenu en utilisant les formules indiquées dans la section 2.a.

2.c. TRANSFERT DE L'ENREGISTREMENT À UN NOUVEAU TITULAIRE

Le tarif pour le transfert, à un nouveau Titulaire, de l'enregistrement d'un Réseau Frogans Dédié est de :

375,00 euros HT

Le transfert de l'enregistrement ne requiert pas le renouvellement de cet enregistrement.

Le transfert de l'enregistrement porte seulement sur le changement de Titulaire. La récupération, par un nouvel Administrateur de Compte FCR, de la gestion de l'enregistrement correspond à un service souscrit séparément (section 2.d).

Le Titulaire d'un Réseau Frogans Dédié étant également le Titulaire de toutes les Adresses Frogans de ce Réseau Frogans, le transfert de l'enregistrement d'un Réseau Frogans Dédié comprend le transfert, au nouveau Titulaire, de tous les enregistrements des Adresses Frogans de ce Réseau Frogans.

2.d. RÉCUPÉRATION DE LA GESTION DE L'ENREGISTREMENT

Le tarif pour la récupération, par un nouvel Administrateur de Compte FCR, de la gestion de l'enregistrement d'un Réseau Frogans Dédié est de :

375,00 euros HT

Ce service est souscrit par le nouvel Administrateur de Compte FCR.

La récupération de la gestion de l'enregistrement ne requiert pas le renouvellement de cet enregistrement.

La récupération de la gestion de l'enregistrement porte seulement sur le changement d'Administrateur de Compte FCR. Le transfert de l'enregistrement à un nouveau Titulaire correspond à un service souscrit séparément (section 2.c).

Le Titulaire d'un Réseau Frogans Dédié étant également le Titulaire de toutes les Adresses Frogans de ce Réseau Frogans, la récupération de la gestion de l'enregistrement d'un Réseau Frogans Dédié comprend la récupération, par le nouvel Administrateur de Compte FCR, de la gestion de tous les enregistrements des Adresses Frogans de ce Réseau Frogans.

3. SERVICES D'ENREGISTREMENT D'UNE ADRESSE FROGANS D'UN RÉSEAU FROGANS DÉDIÉ

Cette partie porte sur les services d'enregistrement relatifs à une Adresse Frogans d'un Réseau Frogans Dédié.

Seul le Titulaire d'un Réseau Frogans Dédié peut être le Titulaire d'une Adresse Frogans de ce Réseau Frogans.

Seul l'Administrateur de Compte FCR qui gère l'enregistrement d'un Réseau Frogans Dédié peut gérer les enregistrements des Adresses Frogans de ce Réseau Frogans.

Il n'est pas possible de transférer, à un nouveau Titulaire, l'enregistrement d'une Adresse Frogans d'un Réseau Frogans Dédié sans transférer l'enregistrement de ce Réseau Frogans.

Il n'est pas possible, pour un nouvel Administrateur de Compte FCR, de récupérer la gestion de l'enregistrement d'une Adresse Frogans d'un Réseau Frogans Dédié, sans récupérer la gestion de l'enregistrement de ce Réseau Frogans.

Cette partie regroupe les tarifs des services portant sur l'enregistrement initial (section 3.a) et le renouvellement de l'enregistrement (section 3.b).

3.a. ENREGISTREMENT INITIAL

Le tarif pour l'enregistrement initial d'une Adresse Frogans d'un Réseau Frogans Dédié est de :

6,00 euros HT par an

La durée de la période initiale de l'enregistrement est comprise entre un (1) et dix (10) ans. Il est possible d'ajuster cette durée pour faire coïncider la date de fin de la période initiale de l'enregistrement avec une date choisie par le Titulaire.

Le prix P de la souscription au service, en euros HT, est obtenu en utilisant les formules indiquées dans la section 1.a.

3.b. RENOUELEMENT DE L'ENREGISTREMENT

Le tarif pour le renouvellement de l'enregistrement d'une Adresse Frogans d'un Réseau Frogans Dédié est de :

6,00 euros HT par an

La durée de la période de renouvellement de l'enregistrement est comprise entre un (1) et dix (10) ans. Il est possible d'ajuster cette durée pour faire coïncider la date de fin de la période de renouvellement de l'enregistrement avec une date choisie par le Titulaire.

Le prix P de la souscription au service, en euros HT, est obtenu en utilisant les formules indiquées dans la section 1.a.

4. SERVICES D'ENREGISTREMENT D'UN RÉSEAU FROGANS INTERNE

Cette partie porte sur les services d'enregistrement relatifs à un Réseau Frogans Interne.

Tout individu ou toute organisation peut être le Titulaire d'un Réseau Frogans Interne dans les conditions définies dans la Charte des Utilisateurs de la Technologie Frogans.

Il n'est pas possible de transférer, à un nouveau Titulaire, l'enregistrement d'un Réseau Frogans Interne.

Cette partie regroupe les tarifs des services portant sur l'enregistrement initial (section 4.a), le renouvellement de l'enregistrement (section 4.b) et la récupération de la gestion de l'enregistrement (section 4.c).

4.a. ENREGISTREMENT INITIAL

Le tarif pour l'enregistrement initial d'un Réseau Frogans Interne est de :

1 500,00 euros HT par an

La durée de la période initiale de l'enregistrement est comprise entre un (1) et dix (10) ans. Il est possible d'ajuster cette durée pour faire coïncider la date de fin de la période initiale de l'enregistrement avec une date choisie par le Titulaire.

Le prix P de la souscription au service, en euros HT, est obtenu en utilisant les formules indiquées dans la section 2.a.

4.b. RENOUELEMENT DE L'ENREGISTREMENT

Le tarif pour le renouvellement de l'enregistrement d'un Réseau Frogans Interne est de :

1 500,00 euros HT par an

La durée de la période de renouvellement de l'enregistrement est comprise entre un (1) et dix (10) ans. Il est possible d'ajuster cette durée pour faire coïncider la date de fin de la période de renouvellement de l'enregistrement avec une date choisie par le Titulaire.

Le prix P de la souscription au service, en euros HT, est obtenu en utilisant les formules indiquées dans la section 2.a.

4.c. RÉCUPÉRATION DE LA GESTION DE L'ENREGISTREMENT

Le tarif pour la récupération, par un nouvel Administrateur de Compte FCR, de la gestion de l'enregistrement d'un Réseau Frogans Interne est de :

375,00 euros HT

Ce service est souscrit par le nouvel Administrateur de Compte FCR.

La récupération de la gestion de l'enregistrement ne requiert pas le renouvellement de cet enregistrement.

Le Titulaire d'un Réseau Frogans Interne étant également le Titulaire de toutes les Adresses Frogans de ce Réseau Frogans, la récupération de la gestion de l'enregistrement d'un Réseau Frogans Interne comprend la récupération, par le nouvel Administrateur de Compte FCR, de la gestion de tous les enregistrements des Adresses Frogans de ce Réseau Frogans.

5. SERVICES D'ENREGISTREMENT D'UNE ADRESSE FROGANS D'UN RÉSEAU FROGANS INTERNE

Cette partie porte sur les services d'enregistrement relatifs à une Adresse Frogans d'un Réseau Frogans Interne.

Seul le Titulaire d'un Réseau Frogans Interne peut être le Titulaire d'une Adresse Frogans de ce Réseau Frogans.

Seul l'Administrateur de Compte FCR qui gère l'enregistrement d'un Réseau Frogans Interne peut gérer les enregistrements des Adresses Frogans de ce Réseau Frogans.

Il n'est pas possible, pour un nouvel Administrateur de Compte FCR, de récupérer la gestion de l'enregistrement d'une Adresse Frogans d'un Réseau Frogans Interne, sans récupérer la gestion de l'enregistrement de ce Réseau Frogans.

Cette partie regroupe les tarifs des services portant sur l'enregistrement initial (section 5.a) et le renouvellement de l'enregistrement (section 5.b).

5.a. ENREGISTREMENT INITIAL

Le tarif pour l'enregistrement initial d'une Adresse Frogans d'un Réseau Frogans Interne est de :

6,00 euros HT par an

La durée de la période initiale de l'enregistrement est comprise entre un (1) et dix (10) ans. Il est possible d'ajuster cette durée pour faire coïncider la date de fin de la période initiale de l'enregistrement avec une date choisie par le Titulaire.

Le prix P de la souscription au service, en euros HT, est obtenu en utilisant les formules indiquées dans la section 1.a.

5.b. RENOUELEMENT DE L'ENREGISTREMENT

Le tarif pour le renouvellement de l'enregistrement d'une Adresse Frogans d'un Réseau Frogans Interne est de :

6,00 euros HT par an

La durée de la période de renouvellement de l'enregistrement est comprise entre un (1) et dix (10) ans. Il est possible d'ajuster cette durée pour faire coïncider la date de fin de la période de renouvellement de l'enregistrement avec une date choisie par le Titulaire.

Le prix P de la souscription au service, en euros HT, est obtenu en utilisant les formules indiquées dans la section 1.a.

6. SERVICES D'UTILISATION D'UN COMPTE FCR

Cette partie porte sur les services d'utilisation d'un Compte FCR.

Cette partie regroupe les tarifs des services d'utilisation d'un Compte FCR portant sur l'ouverture d'un Compte FCR (section 6.a), l'approvisionnement d'un Compte FCR (section 6.b), la fermeture d'un Compte FCR (section 6.c) et l'utilisation non conforme d'un Compte FCR (section 6.d).

6.a. OUVERTURE D'UN COMPTE FCR

Pour devenir un Administrateur de Compte FCR, il est nécessaire d'ouvrir un Compte FCR.

Tout individu ou toute organisation peut devenir un Administrateur de Compte FCR dans les conditions définies dans la Charte des Utilisateurs de la Technologie Frogans.

L'ouverture d'un Compte FCR est un service fourni gratuitement par l'Opérateur du FCR.

Le solde associé à chaque Compte FCR est exprimé en euros HT.

Au moment de l'ouverture d'un Compte FCR, le solde associé à ce compte est égal à 0.

Les montants crédités ou débités sur un Compte FCR sont toujours exprimés en euros HT. Le solde associé à un Compte FCR est le total des montants crédités sur le compte diminué du total des montants débités du compte.

Un Administrateur de Compte FCR doit approvisionner son compte avant de souscrire à des services d'adressage fournis par l'Opérateur du FCR.

Lorsqu'un Administrateur de Compte FCR souscrit à un service d'enregistrement (parties 1 à 5), le prix de la souscription à ce service est débité de son compte. De même, les frais occasionnés par la souscription à un service d'utilisation d'un Compte FCR (partie 6) sont débités du compte.

L'Opérateur du FCR met à la disposition de chaque Administrateur de Compte FCR la liste des approvisionnements et des souscriptions effectués sur son compte.

Le solde associé à un Compte FCR ne peut être négatif.

6.b. APPROVISIONNEMENT D'UN COMPTE FCR

Cette section présente les conditions et la procédure d'approvisionnement d'un Compte FCR.

L'Administrateur de Compte FCR est libre d'approvisionner son compte du montant de son choix, avec un montant minimum égal à 60,00 euros HT pour chaque approvisionnement.

Pour approvisionner son compte, l'Administrateur de Compte FCR communique à l'Opérateur du FCR le montant en euros HT de l'approvisionnement, ainsi que la devise de paiement que l'Administrateur de Compte FCR souhaite utiliser. La devise de paiement est l'euro ou toute autre devise proposée par

L'Opérateur du FCR.

L'Opérateur du FCR envoie alors, par courrier électronique, une facture proforma à l'Administrateur de Compte FCR. Le courriel et la facture proforma sont signés électroniquement. En fonction du régime fiscal applicable à l'Administrateur de Compte FCR, l'Opérateur du FCR inclut dans la facture proforma les taxes applicables, telles que la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui est applicable dans les pays de l'Union Européenne. Ces taxes sont ajoutées au montant en euros HT de l'approvisionnement.

Le paiement à l'Opérateur du FCR est effectué par virement bancaire. Les frais de virement bancaire sont à la charge de l'Administrateur de Compte FCR.

La facture proforma indique le numéro de compte bancaire de l'Opérateur du FCR sur lequel doit être effectué le virement, la référence de paiement obligatoire pour identifier le paiement, ainsi que la date limite de validité de la facture proforma.

A réception du paiement, l'Opérateur du FCR crédite le compte de l'Administrateur de Compte FCR du montant en euros HT de l'approvisionnement. L'Opérateur du FCR envoie également, par courrier électronique, une facture à l'Administrateur de Compte FCR. Le courriel et la facture sont signés électroniquement.

Dans le cas où le montant du paiement reçu par l'Opérateur du FCR est différent du montant indiqué dans la facture proforma, l'Opérateur du FCR ajuste le montant en euros HT de l'approvisionnement en fonction du montant du paiement reçu. Si le montant du paiement reçu est supérieur, l'Opérateur du FCR ne procède à aucun remboursement. Si le montant du paiement reçu est inférieur, l'Administrateur de Compte FCR peut procéder à un nouvel approvisionnement pour compenser la différence.

En cas de paiement dans une devise autre que l'euro, l'Opérateur du FCR propose, dans la facture proforma, un taux de change ainsi que le montant correspondant à payer dans la devise. Ce taux de change est garanti jusqu'à la réception du paiement. Ainsi, le montant qui sera crédité en euros HT sur le compte de l'Administrateur de Compte FCR correspondra exactement au montant en euros HT de l'approvisionnement. Le taux de change proposé à l'Administrateur de Compte FCR inclut la commission de change vers l'euro et les frais de garantie de change appliqués par la banque de l'Opérateur du FCR.

Si le paiement est reçu par l'Opérateur du FCR dans une devise autre que celle indiquée dans la facture proforma, l'Opérateur du FCR ajuste le montant en euros HT de l'approvisionnement en fonction de la commission de change vers l'euro et des autres frais appliqués par la banque de l'Opérateur du FCR.

6.c. FERMETURE D'UN COMPTE FCR

L'Administrateur de Compte FCR peut fermer son Compte FCR à tout moment, à condition qu'aucun enregistrement d'Adresse Frogans ni de Réseau Frogans ne soit géré dans ce Compte FCR.

Lors de la fermeture d'un Compte FCR, l'Opérateur du FCR rembourse le solde associé à ce Compte FCR, aux conditions présentées dans cette section.

Conformément au Contrat de Délégation du FCR, l'Opérateur du FCR paie à l'OP3FT une redevance pour l'exploitation technique et commerciale du FCR. Le montant de cette redevance, non remboursable, est basé sur un pourcentage du montant en euros HT des approvisionnements effectués par les Administrateurs de Compte FCR sur leur compte. Ainsi l'Opérateur du FCR ne peut procéder au remboursement intégral du solde associé à un Compte FCR.

Le pourcentage de la redevance payée par l'Opérateur du FCR à l'OP3FT étant de 15%, le solde remboursable est égal à 85% du solde du compte.

Les frais de fermeture d'un Compte FCR sont de 60,00 euros HT. Ces frais sont retranchés du solde remboursable.

Si le solde remboursable est inférieur à 60,00 euros, l'Administrateur de Compte FCR n'est pas tenu de payer la différence entre les frais de fermeture d'un Compte FCR et le solde remboursable.

Si le solde remboursable est supérieur à 60,00 euros, l'Opérateur du FCR rembourse à l'Administrateur de Compte FCR le solde remboursable après déduction des frais de fermeture d'un Compte FCR.

Le remboursement est effectué par virement bancaire, dans un délai maximum d'un (1) mois, sur le compte bancaire de l'Administrateur de Compte FCR. Les frais de virement bancaire sont inclus dans les frais de fermeture d'un Compte FCR.

L'Opérateur du FCR envoie également, par courrier électronique, une facture d'avoir à l'Administrateur de Compte FCR. Le courriel et la facture d'avoir sont signés électroniquement. En fonction du régime fiscal applicable à l'Administrateur de Compte FCR, l'Opérateur du FCR inclut dans la facture d'avoir les taxes applicables, telles que la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui est applicable dans les pays de l'Union Européenne. Ces taxes sont ajoutées au montant du remboursement.

6.d. UTILISATION NON CONFORME D'UN COMPTE FCR

L'Opérateur du FCR peut être amené à effectuer des prestations supplémentaires en cas d'erreur d'utilisation de son compte par l'Administrateur de Compte FCR.

En cas d'erreur d'utilisation du Compte FCR par l'Administrateur de Compte FCR, des frais pour utilisation non conforme d'un Compte FCR sont débités du compte. Ces frais sont calculés sur la base d'un taux horaire de 75,00 euros HT.

Par exemple, lors de l'approvisionnement d'un Compte FCR, des frais peuvent être débités si l'Administrateur de Compte FCR n'utilise pas la référence de paiement indiquée dans la facture pro-forma.

L'Opérateur du FCR justifie les frais débités au moyen d'un courriel envoyé à l'Administrateur de Compte FCR. Le courriel est signé électroniquement.